Lalongue

Bulletin Municipal N°23
Décembre 2022

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

En ce début d'année 2023, l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux de joie, bonheur, réussite dans vos projets et surtout de santé pour vous et vos proches.

L'année 2022 a été marquée par des temps forts démocratiques aussi, je profite de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont aidé à tenir les bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives.

Je remercie aussi tous les gens de la commune qui, bénévolement donnent de leur temps pour participer à la vie communale et faire que Lalongue ne s'endorme pas.

En ces temps de pessimisme relayé par les médias : les guerres, la planète en danger, l'épidémie Covid qui n'est pas terminée, les coupures d'électricité... formulons le souhait que l'année 2023, nous permettra tout de même d'être heureux dans notre beau pays qu'est la France et dans notre chatoyant bassin de vie qu'est le Vic-Bilh,

Restons positif et réunissons-nous autour d'un verre de l'amitié pour célébrer cette nouvelle année.

L'année passée, les restrictions liées au Covid ne nous ont pas autorisé à nous réunir aussi, le Maire et le Conseil Municipal vous convient à renouer avec la traditionnelle cérémonie des vœux à la Maison pour Tous le 28 janvier 2023 à 11h30 pour partager un moment convivial ensemble.

Cette traditionnelle cérémonie des vœux permet de se rassembler afin de réunir tous les administrés de la commune anciens et nouveaux, avec une mention particulière pour ces derniers à qui nous souhaitons la bienvenue.

INFORMATIONS DIVERSES

La commune possède un site Internet www.lalongue.com. qui permet de vous donner des informations diverses : démarches administratives, histoire locale, événements touristiques...
Vous y trouverez un formulaire de contact qui vous permettra de nous joindre.
Ce site est tenu par la mairie et est alimenté au fil de l'eau.
Nous sommes ouverts à toute suggestion pour le faire vivre et le compléter si vous le souhaitez.

1 – État civil de l'année 2022

Naissance :
Eliot Degeilh le 25 mars 2022 à Pau
Eva Frouté le 20 mai 2022 à Pau
Nous souhaitons une belle et longue vie à Eliot et Eva

Mariage
Marie-Laure Gay et David Garach le 2 juillet 2022 à la Mairie de Lalongue.
Félicitations au couple pour cet engagement

Décès :
Une famille de la commune a particulièrement été touchée cette année avec la disparition de Léon Lasserre le 13 février 2022 et de son frère Jean Lasserre le 14 novembre 2022.
Nos pensées pour la famille endeuillée

Nous avons aussi une pensée toute particulière pour les familles confrontées à la maladie

2 – Nouveaux habitants

Nous témoignons notre plus chaleureux accueil aux nouveaux habitants de la commune que nous engageons à venir se présenter en mairie, afin de faire connaissance et de noter leurs coordonnées pour faciliter la communication. Nous essayons au maximum de communiquer par mail ou SMS pour réduire la consommation de papier et économiser sur les frais d'envoi.

3 – Le point sur les finances communales (compte administratif 2021)

Investissement

Dépenses	29 896,10 euros
Recettes	18 187,52 euros
Résultat	-11 708,58 euros

Fonctionnement

Dépenses	122 332,45 euros
Recettes	199 944,06euros
Résultat	+77 611,61 euros

Résultat global 65903,03 euros

LA VIE QUOTIDIENNE

DECLARATION TERMITES

La présence de termites est aujourd'hui relevée dans plus de la moitié des départements français. Parce qu'ils dégradent les bois et matériaux dérivés, ces insectes peuvent affecter la qualité d'usage des bâtiments jusqu'à mettre en péril leur solidité. Face à la gravité des nuisances occasionnées, le Parlement a adopté la loi du 8 juin 1999. Cette loi contient de nouvelles dispositions pour faciliter la coordination des moyens de lutte et la protection des propriétaires et acquéreurs d'immeubles contre les termites. Elle impose notamment une obligation de déclarer à la mairie la présence de termites lorsque celle-ci est connue. Ce formulaire vous permet d'effectuer cette déclaration.
Vous pouvez télécharger le CERFA N°12010-01 afin de faire la déclaration en mairie

LE BRULAGE DES DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS VERTS

Comme chaque année, nous sommes contraints de rappeler qu'il est interdit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.
Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel .
Nous rappelons que cette interdiction n'est pas uniquement écologique mais aussi pour prévenir des incendies qui peuvent se propager et aboutir à des catastrophes telles que nous en avons connues cet été avec les feux de forêts.
Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

LE TRI SELECTIF

Comme pour l'interdiction de brûlage, nous sommes obligés chaque année de rappeler que chacun doit respecter les consignes de tri sélectif
80% des déchets sont actuellement valorisables à condition de respecter le tri collectif afin de ne pas les mélanger aux déchets non recyclables.
Tout ce qui est trié scrupuleusement sera recyclé et transformé alors que les ordures ménagères du sac poubelle seront incinérées à l'usine de Lescar.
Ce respect de l'environnement permet d'économiser en énergie et de garder le lieu réservé aux poubelles en état de propreté, image de marque pour notre commune.
Le coût de nettoyage pour la collectivité n'est pas négligeable, chaque utilisateur doit se respecter et respecter les autres.
La photo ci-dessous montre que certaines incivilités persistent et que malgré nos rappels, certains continuent à prendre ce lieu pour une déchetterie. Nous sommes tous logés à la même enseigne, nous avons 4 déchetteries à disposition (horaires ci-dessous) et même si c'est une contrainte, elle est valable pour tous.

HORAIRES DES DECHETTERIES :
Déchetterie de Lembeye (Corbère-Abères) : lundi, mercredi et samedi de 14h à 18h
Déchetterie de Lussagnet-Lusson : mercredi et samedi de 10h à 13h
Déchetterie de Sévignacq : mercredi et samedi de 14h à 18h
Déchetterie de Morlaàs : du lundi au samedi 10h à 12h et 14h-18h

TRAVAUX REALISES EN 2022

1– Bâtiment école

La rénovation du logement de l'école s'est enfin achevée fin octobre (date de réception 28/10/2022)
Ces travaux ont pris beaucoup de retard en partie à cause de la présence d'amiante dans les colles à carrelage et dans la toiture. De plus, certains artisans n'ayant pas tenu le calendrier prévisionnel, le chantier a duré plus que prévu.
Ce logement a été mis en location et est occupé depuis le 1er janvier 2023.
Par délibération du conseil municipal, une famille avec 3 enfants a été choisie parmi de nombreuses candidatures

Financement des travaux de rénovation du logement et de la toiture de l'école

Total projet TTC : 208.000,00€
Subventions (État, Région, Département) : 98.500,00€
Récupération TVA+CEE : 10.000,00€
Prêt Crédit Agricole : 95.000,00€ sur 20 ans à 0,89%
Les mensualités de remboursement sont couvertes par le loyer qui est de 452,00€

2– La fibre

L'armoire SRO a été installée contre le bâtiment technique à la mairie.
Certains foyers sont déjà éligibles mais tous les quartiers ne le sont pas encore, la fibre n'étant toujours pas déployée sur toute la commune.

3– La voirie communale

En 2022, la commune de Lalongue a procédé à différents travaux de voirie :

Chemin de Moncaubet: réalisation d'un revêtement tri-couche sur la totalité du chemin, soit environ 700m pour un montant de 19 000 euros.

Chemin du Hayet : pose d'un regard à grille destiné à récupérer les eaux pluviales au point bas du chemin pour un montant de 400 euros.

Chemin du lavoir : busage d'une partie du chemin et recalibrage en cailloux de type 0/31,5 pour un montant de 1 200 euros.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35% par le Conseil Départemental, le reste à la charge de la commune, soit 13 400 euros pour le budget 2022.

TRAVAUX ET PROJETS 2023

1– Remplacement des ampoules éclairage public par des LED

Afin d'économiser sur le poste énergie de l'éclairage public la mairie avait pris un arrêté en 2014 pour éteindre les candélabres à minuit.
Un nouvel arrêté va être pris par délibération du Conseil Municipal, en début d'année 2023, pour une extinction à 23h ou avant permettant d'économiser davantage sur ce poste.
Nous avons sollicité le TE64 (Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques) afin de changer les ampoules par des LED moins énergivores.
Nous sommes éligibles pour les aides et attendons d'être recontactés. Les armoires de commandes seront elles aussi changées et nous pourrons ainsi réétudier les heures d'éclairage.

Pour information, l'école et la mairie sont équipées d'horloges permettant d'arrêter les chauffages quand les locaux sont inoccupés

2– Aire de retournement du bus scolaire du primaire

Actuellement, le bus scolaire fait sa manœuvre sur un terrain privé pour venir se garer devant le groupe scolaire, bloquant ainsi la circulation pendant quelques minutes.
Certains automobilistes qui n'ont pas la patience d'attendre doublent sur la gauche souvent sans précaution alors que les élèves traversent sur le passage piéton.
Afin de sécuriser cet arrêt, nous avons un projet d'aire de retournement dans le verger, terrain communal attenant à l'école.

Un plan approuvé par la région, gestionnaire des transports scolaires, a été fait par un architecte.
Un dossier a été déposé auprès du Département pour solliciter une subvention au titre des amendes de police. Nous avons obtenu une subvention d'un montant de 5800,00€

3– La voirie communale

Comme chaque année, nous ferons le point sur l'état de notre voirie afin de programmer les travaux nécessaires.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD-EST BEARN

EHPAD de LEMBEYE

Ce projet initié au début des années 2000 par la précédente Communauté des Communes de Lembeye en Vic-Bilh a enfin abouti et a ouvert au public en novembre 2022.
L'établissement comprend 66 lits dont 12 réservés aux personnes atteintes de pathologie type Alzheimer, 6 places d'accueil de jour et 2 places d'hébergement temporaire.
Le tarif journalier est fixé par le département.
Vous pouvez obtenir tous les renseignements en contactant l'EHPAD par téléphone au 05 59 32 07 05 ou par mail ehpad.lembeye@gmail.com

PLUI

La Communauté des Communes Nord Est Béarn a décidé en 2021, d'élaborer un plan local d'urbanisme (PLUI) sur une partie de son territoire : Pays de Morlaàs et Coteaux du Vic-Bilh.
Notre commune est donc concernée, ce document annulant et remplaçant la carte communale en vigueur. Nous ne sommes pas assurés que les zones constructibles définies dans notre carte communale le resteront lors de l'approbation finale du PLUI prévue fin 2025.
Nous avons contacté par courrier, les propriétaires concernés afin de les conseiller de réactualiser ou déposer des demandes de certificats d'urbanismes avant que cette carte communale ne devienne caduque

LA PAGE LUDIQUE

Recette simple et économique : Roti de porc au thym, miel et grenailles pour 4 personnes

1 kg de rôti de porc dans l'échine

- 1 oignon rouge
- 1 kg de pommes de terre grenailles
- 6 morceaux de tomates séchées à l'huile
- 2 cuillères à soupe de miel
- 1 bouquet de thym frais
- 10 cl de vin blanc

Préchauffez le four à 180°/th. 6. Pelez et émincez l'oignon en lamelles. Effeuillez la moitié du thym et recouvrez-en le rôti.
Dans un plat à four, placez le rôti, les pommes de terre grenailles autour, les lamelles d'oignon, les tomates séchées et arrosez avec le vin blanc, ajoutez le miel, puis parsemez du reste du thym. Enfournez 1 h. Dégustez bien chaud.

Les blagounettes de Janine

Un parisien en vacances manque de se faire emboutir dans une rue de Marseille par un véhicule roulant franchement à gauche. -Espèce de chauffard ! hurle t'il en baissant sa vitre. Vous ne pouvez pas rouler à droite, non ? En face de lui, le chauffeur de l'autre voiture baisse également la vitre. - A Marseille, môssieur, dit-il avec un superbe accent du cru, on ne roule ni à droite ni à gauche, peuchère. Ici, on roule à l'ombre.

Dans un champ un monsieur et une dame pique-niquent. A un moment donné un éléphant passe au-dessus d'eux en volant. - Tiens, un éléphant ! s'exclame l'épouse. Le mari lève la tête : - Ah oui, un éléphant. Ils reprennent leur occupation quand un deuxième éléphant traverse le ciel. Oh ! voilà un deuxième éléphant ! lance l'épouse. Le monsieur, laconique : - Il doit y avoir un nid pas loin

Allo, fait une petite voix au téléphone. C'est bien le surgé du collège St Benoît ? - Euh, oui... - Je vous appelle pour vous signaler que l'élève Dugommeau Albert ne pourra pas assister à la compo de maths aujourd'hui. Il est malade. - Mais qui est à l'appareil ? - Euh...C'est mon père, m'sieur.

Papa kangourou lit son journal et maman kangourou vient le rejoindre. - Regarde un peu les pages météo, demande-t-elle. J'espère qu'il fera beau demain...Aujourd'hui, les enfants ont joué toute la journée à l'intérieur et je suis crevée.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Le foyer rural

Durant les 12 derniers mois écoulés, plusieurs manifestations ont eu lieu sur la commune aux profits des grands comme des petits, à savoir :

- la décoration du sapin de noël faite par les enfants avec son goûter et ses friandises,
- la chandeleur,
- la chasse aux œufs dans le parc du château,
- la fête des voisins avec le feu de la saint Jean et pour la première fois, un feu d'artifice,
- 17 gouters « belote »,
- et enfin, deux repas au restaurant l'un au Bourgneuf, l'autre chez « Rey ».

Pour l'année 2023, l'équipe du foyer rural espère pouvoir renouveler ces mêmes projets en y rajoutant un vide grenier qui devrait avoir lieu le dimanche 19 mars 2023.

Pour mémoire, notre association ne reçoit pas d'autre recette que l'adhésion des membres et la subvention de la mairie.

Alors si vous souhaitez qu'en 2023, l'équipe du foyer rural puisse proposer aux petits comme aux grands les mêmes activités que celles de 2022 voire plus, alors n'hésitez pas à nous rejoindre (bulletin d'adhésion joint en fin de ce document).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le foyer rural à l'adresse suivante : frlalongue@gmail.com.

Chasse aux œufs

Feux de la Saint Jean

Décorations sapins de Noël

L'association des parents d'élève (APE) du RPI Simacourbe/Lalongue/Lespielle

Nous rappelons que nous sommes en RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec une école à Simacourbe et une école à Lalongue.
Lors de l'Assemblée Générale du 29/09/2022, le bureau de l'APE élu en 2021 a été dissous et un nouveau bureau a été mis en place

Présidente : Mme Stéphanie Martres
Vice-Présidente : Mme Vanessa Bazet
Trésorière : Mme Karine Gaye Cular
Trésorier adjoint : M Corentin Montagut
Secrétaire : Mme Aurore Durancet

L'APE permet de tisser un lien entre les familles et les membres du corps enseignant.
Différentes manifestations financées par l'APE sont prévues tout au long de l'année scolaire. Ces projets sont étudiés avec l'équipe d'enseignantes.
Les transports pour ces manifestations sont pris en charge par le SIVOS (Syndicat Scolaire)
Afin de connaître le calendrier des manifestations, vous pouvez contacter l'APE à l'adresse suivante ape.simacourbe@gmail.com

Le Comité des Fêtes

Un nouveau vent souffle sur le comité des fêtes !
En effet, depuis le 3 décembre 2022, au cours d'une assemblée générale, un tout nouveau bureau a été élu à l'unanimité.
Nous accueillons donc :
A sa tête, le président, Loïc LASSERRE épaulé par Yvan KADENBACH son vice-président
A la trésorerie, l'infatigable, Myriam LASSERRE en association avec Florian LATAPIE.
Pour ce qui est du secrétariat vous pourrez compter sur Elsa KADENBACH et Chloé SOUBIROU.
Comme les lutins du père Noël, un bureau n'est rien sans tous ses membres ! Et qui plus est, de nouvelles recrues viennent renforcer les rangs des plus vaillants.
Nous accueillons chaleureusement : Emma FORT et Séverine DEVOIR ainsi qu'Eva BAUMARD et Thomas LACOSTE.
En attendant de vous retrouver pour de nouvelles festivités.

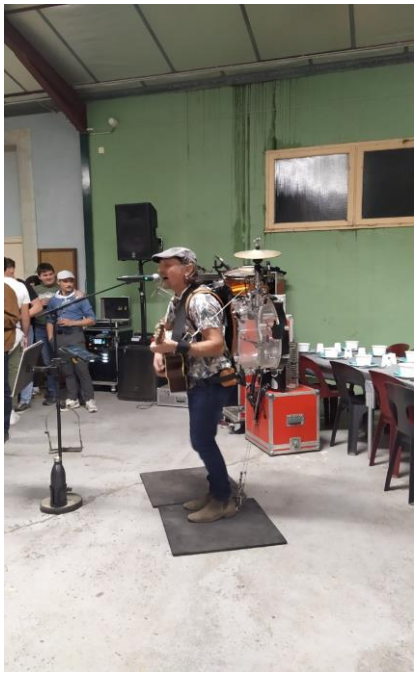

Mr Greg l'homme-orchestre des fêtes 2022

SOLDATS DU XIXème SIECLE

George Peron passionné d'histoire a entrepris des recherches sur les soldats du XIXème siècle dans chaque commune du département.
Nous vous présentons les renseignements reçus pour Lalongue en précisant qu'il n'y avait pas eu de morts durant la guerre de 1870.

GUERRES DIVERSES 1830-1862

BOUSQUET Pierre né le 7 juin 1823 à Lalongue.
Fils de Mathieu BOUSQUET et Jeanne Marie BONNET.
Matricule 13353 Chasseur Garnison France 13° Régiment d'Infanterie de Ligne_3° Bataillon_3° Compagnie.
Décédé à l'hôpital civil Solliès-Pont (Var) le 17 février1847 d'une entérite chronique.

CASTAGNET Jean né le 17 octobre1820 à Lalongue
Fils de Pierre CASTAGNET et de Magdelaine BARTHE
Matricule 14029 Fusilier Armée d'Algérie 56° Régiment d'Infanterie de Ligne_3° Bataillon_3° Compagnie
Décédé le 25 décembre1842 à l'hôpital Militaire d'Oran Algérie d'une dysenterie chronique

PRAT dit PÉRÉ Jean déclaré né en 1820 à Lalongue mais absent des registres d'état civil, sans doute habitant la commune
Fils de Jean PRAT et de Marie PÉRÉ
Matricule 14023 Fusilier Armée d'Algérie 56° Régiment d'Infanterie de Ligne_3° Bataillon_2° Compagnie
Décédé le 21 novembre 1842 à hôpital Militaire d'Oran Algérie d'une fièvre pernicieuse

SOLDATS D'EMPIRE

CHAPEUX François
Fils de Simon CHAPEUX et de Jeanne PUNEAC
Matricule 1029 Arrivé le 01/09/1814. Entré au service du 36° Régiment d'Infanterie Légère le 16/07/1813. 67° Régiment d'Infanterie de Ligne (ex 75° Régiment d'Infanterie de Ligne) (01/09/1814 au 02/01/1815)
Campagne de 1815 (Belgique)
Déserté le 15 août 1815

NABÈRE Pierre né le 24 mars 1795 à Lalongue
Fils de Pierre NABERE et de Jeanne LABÈRE
Matricule 11828 Arrivé le 02/03/1814. Passé au 44° régiment d'Infanterie de Ligne le 01/04/1814 par ordre du Ministère de la Guerre. 116° Régiment d'Infanterie de Ligne (16/02/1814 au 06/09/1814)

PALOQUE Jean né le 22 septembre 1795 à Lalongue
Fils de Jean PALOQUE et de Marie HOURSUS
Matricule 11850 116° Régiment d'Infanterie de Ligne (16/02/1814 au 06/09/1814)
Déserté le 29 mars 1814

POULIT François né en 1794 à Lalongue
Fils de Pierre POULIT et de Marie LABARRÈRE
Matricule 11054. 122° Régiment d'Infanterie de Ligne (12/08/1813 au 27/07/1814) _4° Bataillon_4° Compagnie. Entré au service dans le 117° Régiment d'Infanterie de Ligne le 07/08/1813.
Déserté le 19 novembre1813

UN PEU D'HISTOIRE DE LALONGUE

Il y 100 ans se décidait l'élévation du Monument aux Morts :

L'an mil neuf cent vingt-deux, le 20 août, le Conseil Municipal de Lalongue se réunit en session ordinaire sous la présidence de Mr Laborde, Maire.
Etaient présents : Mrs Laborde, Carrère, Loustalan, Palangue, Roustaa, Barréyat, Bleu, Moulat, Soubirou et Lacaze.
Mr le Maire soumet au conseil le projet de monument destiné à commémorer les enfants de Lalongue morts pour la Patrie, et lui demande de bien vouloir délibérer sur le choix de l'emplacement à lui donner.
Le Conseil Municipal, vu ledit projet, considérant qu'on ne saurait jamais assez honorer les morts de la Grande Guerre, décide à l'unanimité des voix, d'élever le dit monument sur un terrain à prendre à l'entrée du jardin de l'école des garçons.
Ainsi fait les jour, mois et an que susdits.

Et il y a 50 ans, le logement de l'institutrice était équipé d'une salle de bain et de toilettes, quelques mois après la rentrée…

Séance du 9 janvier 1972. Etaient présents : Mrs Garach, Janvier, Capéraa, Vignes, Latapie, Ségas, Artigues, Jouandoudet, Lasserre, Lortet.
Mr le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire l'appartement de l'école est occupé par l'institutrice. Il serait par conséquent souhaitable d'aménager dans cet appartement une salle de bain et un WC.

Mr Janvier Paul, entrepreneur à Lalongue a établi un devis qui s'élève à la somme de 9980,04 francs. Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire exécuter les travaux et d'ouvrir un crédit de 9980,04 francs à l'article 2311 « Grosses réparations à l'école » pour permettre au Receveur Municipal d'effectuer le règlement. Le crédit sera prélevé sur les fonds libres de la commune.
Mr Janvier n'a pas pris part au débat de la présente délibération, ni au vote.

En France en 1922,

7 février, Marie CURIE première femme élue à l'académie de médecine
25 février, LANDRU est conduit à l'échafaud
20 août, premiers jeux olympiques féminins
11 novembre, la France célèbre la première minute de silence de son histoire
18 novembre, décès de Marcel PROUST

Et en 1972,

4 janvier, première émission « Des chiffres et des lettres »
8 mars, entrée en vigueur de la loi autorisant la contraception
20 mars, premiers essais du TGV
16 juin, effondrement du tunnel de VIERZY (Aisne) causant un accident ferroviaire faisant 108 morts et 111 blessés
30 juin, ouverture du premier McDonald's à Créteil (Val de Marne)

LA PAGE JARDINAGE : L'UTILISATION DES CENDRES AU JARDIN

Dans nos campagnes, nombre de maisons possèdent une cheminée ou un insert à bois. Bien que n'étant pas un bienfait écologique de par la forte émanation de dioxyde de carbone, les cendres formées par la consumation du bois sont un atout précieux pour le jardin.

Les cendres de bois sont très riches en sels minéraux et contiennent des nutriments importants tels que le calcium, le potassium (qui favorise le développement des fleurs et des fruits), la silice, le magnésium et le phosphore. Avec une poignée de cendres recyclées saupoudrée çà et là, il est possible de faire bien des choses au jardin. Mais il ne faut pas en abuser, 70 à 100g par m2 et par an, soit deux grosses poignées. Au-delà, cela risque d'asphyxier le sol.

Elle peut être utilisée comme engrais naturel, dans le compost, pour corriger un sol trop acide, ou encore pour repousser les nuisibles, tels que limaces et escargots. La pelouse apprécie la cendre qui, à la dose indiquée, favorise l'activité des micro-organismes et des lombrics, ce qui améliore l'infiltration de l'eau et limite ainsi la mousse. La cendre en elle-même ne détruit pas la mousse, contrairement aux idées reçues.

Mais la cendre de bois doit s'utiliser avec précaution. Tout d'abord, il faut qu'elle soit froide et éteinte afin d'éviter tout risque d'incendie. Ensuite, il faut se munir de gants de protection pour la manipuler au jardin. Pour plus d'efficacité, passez la cendre au tamis afin d'enlever les trop gros morceaux. Cependant, n'utilisez jamais au jardin de cendres provenant de la combustion de bois peint, traité ou verni, de bois composites et de panneaux de bois contenant des colles chimiques. Ces matériaux contiennent souvent des métaux lourds utilisés pour leur traitement et donc susceptibles de contaminer les cendres. De même, l'utilisation des cendres de pellets, pour les mêmes raisons, est fortement déconseillée.

Lorsque vous épandez la cendre, veillez à ne pas le faire sur sol nu, sous peine d'observer rapidement un phénomène de battance : la cendre forme une croûte qui freine les circulations d'air et d'eau et

rend le milieu asphyxiant. Ceci est néfaste à la vie biologique et à la croissance des végétaux. Etalez plutôt la cendre au-dessus d'un paillage.

Vous pouvez mettre la cendre au compost mais en quantités limitées. Cependant, de par sa texture fine et sa forte teneur en calcaire, elle a tendance à gêner la bonne aération du compost et à ralentir l'activité bactérienne, et donc, la bonne décomposition des éléments. L'asphyxie est d'autant plus importante dans les composts tassés et humides. Limitez donc la quantité à une poignée, de temps en temps.

Vous pouvez bien sûr utiliser la cendre dans les massifs de votre jardin, au pied des plantes en général. Sachez que les rosiers apprécient une petite poignée de cendre, la floraison n'en est que plus abondante. Notez également que la richesse en silice est bénéfique aux bambous.

En revanche, n'en utilisez pas au pied des plantes acidophiles comme les rhododendrons, les azalées, les camélias, les érables du Japon, etc. La cendre alcalinise le sol.

Les cendres peuvent aussi être utilisées à la maison. Elles sont très efficaces pour nettoyer la vitre du poêle à bois, de l'insert ou du four, les surfaces émaillées (évier, lavabo, baignoire), les fenêtres et le pare-brise des voitures. Elles remplacent sans abraser les nettoyants chimiques ménagers. Trempez du papier journal dans de l'eau puis dans la cendre et frottez les surfaces à nettoyer. Essuyez avec du journal humidifié.